

COMMISSION NATIONALE DES MARCHES PUBLICS : LANCEMENT DES TRAVAUX DE PREPARATION D'UN PLAN STRATEGIQUE

La Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) a procédé le 19 juin 2017 au lancement des travaux de préparation d'un nouveau plan stratégique couvrant la période 2017-2022. Cette opération qui bénéficie du support financier de la Banque interaméricaine de développement (BID) vise à articuler l'ensemble des priorités programmatiques de la CNMP pour les cinq prochaines années. De manière spécifique, il s'agira de la doter d'un document de référence lui permettant de fixer non seulement ses grandes orientations, mais également de définir les grands projets pouvant l'aider à mieux remplir sa mission. Cet exercice se veut également un élément de réponse à certaines recommandations issues de l'évaluation du système national de passation et de gestion des marchés publics, réalisée en 2013, lesquelles exigent une structure dynamique, compétente, visionnaire, évoluant dans un cadre normatif adéquat et dont chaque action s'inscrit dans une stratégie globale de développement.

La préparation du plan qui s'étendra sur une période de cent-vingt (120) jours sera réalisée avec l'assistance technique d'un expert international, en l'occurrence Monsieur Bernard Abeillé qui sera secondé par un comité de pilotage formé de hauts cadres de la CNMP à qui incombe également le suivi de cette activité. Le document qui sera proposé mettra l'accent sur la restructuration et la mise en place, à très court terme, de structures et réglementations plus efficaces pour gérer les programmes d'investissement sur le budget de l'Etat, tout en prévoyant un programme de développement des capacités à moyen et à long termes.

Pour assurer le plein succès de l'implémentation du Plan stratégique, l'inclusion d'un maximum d'acteurs est souhaitée. Aussi, la version préliminaire du document sera soumise à débats lors d'une rencontre qui regroupera les différents acteurs concernés par la question. Leurs remarques, commentaires et suggestions seront pris en considération par le consultant, dans toute la mesure du possible, avant la soumission de la version finale du Plan aux autorités du pays.